

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Ordre des dentistes du Québec obtient une injonction contre un groupe de dentistes de la Turquie exerçant illégalement à Montréal

Montréal, le 14 mars 2025 – L'Ordre des dentistes du Québec (ODQ) a reçu un [jugement favorable](#) de la Cour supérieure du Québec dans le cadre d'une demande d'injonction contre un groupe de dentistes provenant de la Turquie. Ces derniers sollicitaient des patients sur Internet en leur proposant une consultation avec un de leurs dentistes dans un hôtel de Montréal afin d'établir un plan de traitement, une estimation des coûts et de les inciter à se rendre en Turquie pour y recevoir les traitements dentaires à moindre coût.

« Même si cela peut sembler une façon tentante d'économiser de l'argent, se faire soigner à l'étranger comporte des risques sérieux qui pourraient entraîner des problèmes dentaires à long terme », prévient la Dre Liliane Malczewski, présidente de l'Ordre des dentistes du Québec.

L'Ordre rappelle que le premier risque associé à un traitement dentaire reçu à l'étranger est lié à la qualification des professionnels qui prodiguent ces soins et à la conformité des installations dans lesquelles ces traitements sont réalisés. Les normes de traitement appliquées dans d'autres pays ne sont pas nécessairement équivalentes à celles du Québec, où les dentistes sont soumis à des exigences strictes en matière de formation, d'inspection professionnelle, de salubrité et de discipline.

Les patients qui optent pour le tourisme dentaire s'exposent à plusieurs risques, notamment :

- Des diagnostics erronés ou incomplets
- Des traitements inadéquats ou mal exécutés
- L'utilisation de matériaux de qualité inférieure à ceux autorisés au Canada
- La non-détection d'affections graves
- La nécessité de refaire les traitements, lorsque cela est possible

De plus, les patients ayant subi des traitements à l'étranger ont très peu de recours en cas de complications. Il est aussi fréquent que des dentistes québécois hésitent à prendre en charge ces patients, en raison de la complexité des soins à corriger et des risques associés.

L'Ordre des dentistes du Québec encourage la population à faire preuve de prudence concernant les offres de soins dentaires à l'étranger et à consulter un professionnel de la santé buccodentaire dûment qualifié au Québec avant d'envisager un tel choix.

À propos de l'Ordre des dentistes du Québec

L'Ordre des dentistes du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en s'assurant de la compétence et de l'intégrité des dentistes exerçant dans la province. Il veille également à l'application de normes rigoureuses en matière de pratique professionnelle et d'éthique.

-30-

Renseignements

Cynthia Tremblay

Directrice des affaires publiques et communications

Cynthia.Tremblay@odq.qc.ca

514-875-8511 poste 2232 | 514-867-9741